VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87 708—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 29 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir—

La élégante résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette avec grillage en fer, contenant galeries, vestibules, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain donnant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 142 borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, N. Liberté et Quartier. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St-Claude et mesurant trente-cinq pieds huit pouces et deux lignes de façade sur l'avenue Esplanade sur une profondeur le plus près de la rue St Claude de soixante-dix-neuf pieds sept pouces et quatre lignes et d'une première profondeur sur l'autre ligne de cette le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante-cinq pieds 10 pouces de la sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de la une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond qui de cette mesure quarante-trois pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 4 et une petite étendue du lot original No 3 et une petite partie du lot H, tous plus complètement démontrés sur un devis d'Edgar Pilie, voyer, daté du 1er décembre 1903, attaché à un acte de vente passé pardevant S. Rouen, notaire, de la date du 16 janv er 1904.

Etant la même propriété acquise par la Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Converse Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1904 et dûment enregistré dans le livre des transferts 2.6 folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un bon commerce. Sujet au bail jusqu'au 30 septembre 1909 au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrés par billets de l'acquéreur datés du jour de l'adjudication portant 7 0/0 par an d'intérêt et de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque sur toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C. Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89.543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Rousseau St Thomas et Adele, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Dallaile daté du 7 juillet 1903 et mesurant vingt-six (26) pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St Thomas, de cent quatre-vingt-dix-neuf (199) pieds onze (11) pouces et une (1) ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Rousseau de cent trente-six (136) pieds onze (11) pouces et sept (7) lignes, auquel point il s'élargit soixante (60) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes et de là à une deuxième profondeur de soixante-trois (63) pieds deux (2) pouces et quatre (4) lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre-vingt-six (86) pieds trois (3) pouces et quatre (4) lignes, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, retirée contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, ainsi devant payer pour les certificats d'hypothèques, transfert, certificats de ville et d'Etat et tous les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. F. Foley, avocat.

24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jose Vega.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85.261—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente publication les raisons qu'elles ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Jose Vega, exécutrice de cette succession, ne serait approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Tibbs & Rogers, avocats.

23 juin—23 27—juil 2

Succession de Mme Madeline Gelabert, veuve de Pedro Pons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,507—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Pons, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—E. R. Brown, avocat.

23 juin—23 27—juil 2

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO.

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en date du 6 avril 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessous mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport Louisiana station Flournoy, le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., et décrit comme suit:

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1/2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo dans l'Etat de la Louisiane contenant ensemble soixante acres (960) plus ou moins ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante toises et demi (72 1/2) acres de terre décrite comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord range quinze (15) ouest dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad partage 1268 pieds and 65 degrés 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traversé la ligne de borne ouest de ladite section vingt-huit au-dessus de la corporation et range de la nord 18 degrés est 151 pieds à l'extrémité de la nord 12 degrés 48 minutes ouest 417 pieds au coin de la sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin de la sud 2 degrés 55 minutes est 905 pieds au coin de la sud 25 degrés 35 minutes est 1464 pieds au coin sur ladite ligne du centre de la Texas & Pacific Railroad arpenté de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt-huit (28) corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2 000 pieds, ladite distance étant des points suivants sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue de 100 pieds commence à la station 470 et s'étend à la station 490 une distance de 2 000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'enlever tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1, 2 et 3 ans en un et deux ans démontrés par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège. L'acte de vente devant contenir: pacte de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas ou un avocat serait employé pour collecter ledits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que l'hypothèque, transfert, recherche de titres et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail actuellement existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Grant Ferrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

15 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Franz Obrapka.

No 88.709—Cour Civile de District

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 3 pouces de profondeur et façade à la rue St Thomas sur 148 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie; étant la portion de fond des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Moelhauser, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regna par achat de Pierre V. Macarty par acte pardevant Oscar Drouet, notaire en cette ville, le 20 mai 1874.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un, deux ans crédit en un et deux ans en billets, de l'acquéreur en acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faite à son propre ordre et par lui endossée garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, excluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Rosamond Rosen notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

12 juin—12 20 27—juin 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Catharine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86 414—Cour Civile de District.

JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 3 pouces de profondeur et façade à la rue St Thomas sur 148 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie; étant la portion de fond des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Moelhauser, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regna par achat de Pierre V. Macarty par acte pardevant Oscar Drouet, notaire en cette ville, le 20 mai 1874.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un, deux ans crédit en un et deux ans en billets, de l'acquéreur en acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faite à son propre ordre et par lui endossée garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, excluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Rosamond Rosen notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

12 juin—12 20 27—juil 4 11 15

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Jean M. Soubiraq

No 83.882—Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne Billet de $50.00 exécuté par W. J. Gayle, daté du 14 février 1907.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

27 juin—27—juil 4 11 15

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mattie L. Thorn, épouse décédée de Charles W. Baldey.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans No 79 079.

Le BALDEY PLACE à Lovingston, Lne.

A l'enan, JEUDI, le 8 juillet 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Succession de Mattie L. Thorn, défunte épouse de Charles W. Baldey, Docket No 79 079 daté et signé de lui ce 1mai 1909, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, il sera offert en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans à midi, la propriété foncière ci-après décrite, comme suit:

Une certaine étendue ou parcelle de terre s'étendant et étant située dans la paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la moitié du Nord du Quartier Sud Est et la moitié du Nord du Quartier Sud Ouest de la Section dix-huit, dans à Corporation six, Sud, Range douze Est, Méridien St-Helena, dans la paroisse St Tammany, Louisiane, contenant cent soixante-quatre acres et vingt-huit centièmes d'un acre, moins cinquante-deux acres vendus auparavant à Jose A. Wager et décrite comme suit, à savoir: Quart Nord-Est du Quart Sud-Est et vingt acres dans Quart Nord Ouest du Quart Sud Est. Aussi douze acres vendus auparavant à Mme E. White et décrite comme étant dans le Quart Nord Ouest du Quart Sud Est de la Section dix-huit, Corporation six Sud, du Range douze Est, et bornée par l'Est par Joseph Wager, Nord et Ouest par les terres du vendeur actuel, et sur le Sud par les terres de A. A. Cooley, laissant à l'acquéreur actuel cent six acres et 28/100 d'un acre.

Etant la même propriété que Mme Marie L. Baldey a acquise par achat de George F. Peters le 17 janvier 1899, par acte enregistré dans le livre des transferts T. folio 512 et seq., avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi, moins vingt et un acres vendus par Mme Mattie L. Baldey à Jacob Kahner, décrit comme suit, à savoir—Situés dans le coin sud-est du quart Sud-Ouest de la section dix-huit dans la corporation six sud du range douze est, méridien St Helena, pour commencer au coin sud-ouest dudit quart, et s'étendant nord au long de la ligne de ladite section 630 pieds de là est entre lignes parallèles 1470 pieds, borné à l'ouest par les terres de Columbus et S. W. R. & L. Association Nord et Est par les terres du vendeur actuel, et Sud par les terres de A. A. Cooley, étant une portion de la même propriété acquise par le vendeur actuel du George F. Peters par acte enregistré en le livre des transferts T folio 512, et, de sorte la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a vendu à Jacob J. Kahner le 1er juillet 1899, d'après un acte enregistré en le livre des transferts U. folio 279, etc.

—Conditions—A savoir: au tiers ou plus comptant et la balance à terme de un et deux ans à sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an, garantis par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus de son enchère et l'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson O. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur, 20 0/0 du prix d'achat devant être déposé (sans intérêt) au moment de l'adjudication chez J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 910 rue Gravier.

Henry Chaffe avocat.

[illegible]

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Simple Attrayant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Haffey et al

No 89.685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. R. Bommersville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire et dûment intitulée et numérotée et ordonnée à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juil et 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Montégut, Marais et Fellicana, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 de l'îlet No 600 et mesurant 30 pieds de face à la rue Montégut sur 115 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1884, annexé à un acte de vente par J. F. De Ruttignac et mis à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété, laquelle a été acquise du défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's Bldg Assn., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1892, enregistré en le livre des transferts 154 folio 56.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande pièce pour un cheval et wagon.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à recevoir, garantis par lien de vendeur et privilège et dûs respectivement en un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes sur ladite contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Feraman, Saunders, Dufour et Dufour John Janvier, avocats.

29 juin—29 27—juil 4 11 15 22

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Hauk.

No 89 545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 826 rue Union—JEUDI le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Enterpe, Liberté et Terpsichore désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 146 sur un plan dressé par Geo. T. Dunbavoyer, daté du 1er avril 1840 et déposé en l'étude de Adolphe Maurean, notaire en cette ville, ledit lot mesurant en pouces anglaises trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Hauk, de la succession de John Sherenbeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistré dans le livre des transferts 92 folio 500.

Conditions—Une moitié en plus comptant, dix pour cent (10 0/0) duquel sera payé à l'encanteur, au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juin 4 11 18 22

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Trois Grandes Bâtisses en Briques.

Coin Annonciation et Calliope,

Occupées par la Crescent Filter and Specialty Company

Louis Hanemann vs Crescent Filter and Specialty Company

No 89.590. Cour Civile de District—Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union—MARDI le 6 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé de 31 mai 1909 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 23 et 24 dans l'île 69, borné par les rues Annonciation, Poydras, Tchoupitoulas et Calliope, mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro 23 formant l'encoignure des rues Annonciation et Calliope, et ayant 41 pieds 2 pouces et 11 lignes de face à la rue Annonciation, 38 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 24, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 80 pieds 9 pouces, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de 62 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Le numéro 24, ayant 35 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 38 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est situé immédiatement dans le fond du dit lot No 23, ensemble avec l'usage d'une allée sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, s'ouvrant à la rue Calliope, en commun ou dit lot et un autre adjacent, le tout d'après un devis d'arpentage fait par C. Lucien Lewis, député voyer de ville daté du 19 déc. 1906, annexé à un acte d'achat de cette propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire, daté du 7 janvier 1907, acquise par la Crescent Filter and Specialty Company par acte pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 7me jour de janvier 1907 de Frank J. Hualoch. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à 3 étages, 1056 rue Annonciation. Premier, contenant "shop" de machines et environ 6 chambres; deuxième 2 étages en briques contenant département de filtre et une grande chambre à l'étage supérieur, trois bâtisses à trois étages contenant fonderie et environ 4 chambres à l'étage supérieur.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an en deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909 faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

H. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Le stock entier de commerce, machines, comptes courants etc., de

R. McWilliams Limited.

Peintures, Huiles, Verrie, Pinceaux, etc

In Re Jones & Pickett Ltd. vs R. McWilliams Ltd.

No 86 705—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI 12 juillet 1909 à 11 30 heures a.m. sur les lieux No 342 rue du Camp il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D la propriété ci-après décrite, savoir:

Le stock de commerce, comptes courants, machine à manufacture et d'autres effets de R. McWilliams Limited.

La propriété ci-dessus décrite sera premièrement offerte en vente en bloc comme un établissement faisant des affaires, et après cela le stock de commerce, comptes courants, machines seront offerts en trois lots séparés et si la moyenne des prix offerts pour lesdits trois lots séparés excède la plus haute enchère pour l'établissement comme un établissement faisant des affaires la vente se fera des lots séparés, autrement la plus haute enchère reçue pour les affaires en bloc comme un établissement faisant des affaires sera acceptée.

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de Danziger & Tessier.

Conditions—Comptant.

Morgan & Milner, avocats.

W. E. Seymour, Receveur.

1er juil—1 4 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique bâtisse en briques, connue comme "La Colonial Bank & Trust Company.

Bureau, 314 rue Camp, entre les rues Gravier et Natchez,

S'étendant à travers Bank Place.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank & Trust Co.

No 87 707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juin 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Gravier et Natchez et la "Bank Place" et mesurant 21 pieds 6 pouces de façade à la rue Camp sur les profondeurs suivantes, à savoir: sur la ligne de côté vers la rue Natchez, 114 pieds 11 pouces et sur l'autre ligne de côté vers la rue Gravier par une première profondeur de 70 pieds 9 pouces de 1 pied 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp, de la une deuxième profondeur de 44 pieds 2 pouces à la ligne du fond à la Bank Place, sur laquelle ladite propriété a une façade de 31 pieds 4 pouces, ledit lot s'étendant à travers la rue du Camp à la Bank Place. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 314 (vieux numéro 54) rue Camp. Une excellente location pour une Banque ou une Compagnie d'Assurance ou pourrait être changée en magasin pour affaire commerciale.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit représentée par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

H. L. Favrot, Dart & Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE:

De la Résidence en briques à deux étages, et mansarde retirée du trottoir.

549, RUE ST-ANDRÉ.

Encoignure de la rue St Thomas. L'îlet Ste Marie et Rousseau.

Jeudi le 29 juillet 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Geo. Tillos vs Frances Tillos et als.

No 89 683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 29 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et ordre en Cour ouverte, le 21 juin 1909 et signé le 25 juin 1909, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-André, St-Marie, St-Armand, maintenant Rousseau, Fulton ou St-Thomas, désignés par les Nos 7 et 8, sur un plan par H. Moelhausen, daté du 21 février 1854, déposé comme plan No 23 dans les registres de William Christy, ancien notaire, d'après lequel ledit lot 7 commence à un point 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de l'encoignure des rues St André et Fulton, la rue St-Thomas est contiguë au lot 8 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade à la rue St André sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le lot 8 est contigu au lot 7 et formant le coin des rues St André et Fulton et St-Thomas et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Fulton ou St Thomas, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages retirée en arrière d'un joli grillage en fer, et contenant environ 14 grandes chambres, mansarde, vestibule, chambre à bain, gaz, eau, bien tapissée. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citernes, offices, etc., une grande pelouse sur le côté est, portant le numéro municipal 549 rue St-André.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après la date, avec intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le transfert d'assurance et cinq pour cent (5 0/0) d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur qui sera aussi requis de payer les taxes pour 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
En auteur.

Chas F. Fleichinger, avocat.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 26 27 28 29

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether a invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated week